



La réglementation des diamants de conflit

C'est au moment du conflit en Sierra Leone, à la fin des années 1990, que Partenariat Afrique Canada a commencé à examiner le lien entre le financement des conflits et les ressources naturelles, particulièrement les diamants, et à en rendre compte. Nos travaux, menés en collaboration avec d'autres membres de la société civile, ont débouché sur des appels à l'action à l'intention de la communauté internationale et de l'industrie — qui ont mené à la formation du Système de certification du Processus de Kimberley.

Créé en 2003, le Système de certification du processus de Kimberley exige que les pays participants mettent en place des contrôles internes pour s'assurer que les diamants de conflit soient exclus du commerce. Chaque envoi de diamant brut doit être accompagné d'un certificat attestant qu'il est libre de conflit.

Le Processus de Kimberley a été l'une des premières initiatives multipartites dans le cadre de laquelle des gouvernements, l'industrie et la société civile se sont concertés pour s'attaquer à un problème commun. Cette collaboration a aidé à réduire la quantité de diamants de conflit sur le marché qui, selon les estimations, a déjà été aussi élevée que 25 %.

La société civile et le Processus de Kimberley

Depuis la création du Processus de Kimberley, la société civile y a joué un rôle vital. À titre d'observatrices, les organisations de la société civile sont des membres actifs des groupes de travail et des missions d'évaluation des pays, en plus de participer aux réunions semestrielles.

En 2007, la société a uni ses forces pour former la Coalition de la société civile du PK, afin de donner plus d'ampleur à ces travaux et de communiquer un message unifié à l'organisme de réglementation. La Coalition, dont Partenariat Afrique Canada est membre fondateur et coordonnateur, a pu faire connaître ses préoccupations avec succès à titre de groupe coordonné, notamment en ce qui a trait aux violations et aux recommandations. La Coalition a préconisé d'une même voix des interventions pour officialiser le secteur des diamants artisanaux et mener des activités de renforcement des capacités à l'échelon local dans les pays miniers.

Depuis la création de la coalition, la société civile a été une source indépendante de renseignements sur les diamants de conflit et sur leurs rapports avec divers enjeux relatifs, entre autres, aux droits de la personne, à la consolidation de la paix, à l'environnement, au commerce et à la fiscalité.

Lors de la plénière de novembre 2015, en Angola, la Coalition de la société civile du PK a annoncé son intention de boycotter le Processus de Kimberley en réaction à l'accession à la présidence des Émirats arabes unis.



Les 11 organisations internationales et communautaires qui composent la Coalition de la société civile sont les suivantes :

- Partenariat Afrique Canada (PAC), Canada
- Groupe de Recherche et de Plaidoyer sur les Industries Extractives (GRPIE), Côte d'Ivoire
- Centre du Commerce International pour le Développement (CECIDE), Guinée
- Green Advocates, Liberia
- Network Movement for Justice and Development (NMJD), Sierra Leone
- Réseau de Lutte contre la Faim (RELUFA), Cameroun
- Centre National d'Appui au Développement et à la Participation Populaire (CENADEP), RDC
- Groupe d'Appui aux Exploitants des Ressources Naturelles (GAERN), RDC
- Zimbabwe Environmental Lawyers Association (ZELA), Zimbabwe
- Center for Natural Resource Governance (CNRG), Zimbabwe
- International Peace Information Service, Belgique

Le Processus de Kimberley : une incapacité de s'adapter et d'innover

Le Processus de Kimberley s'est bâti une réputation à titre de mécanisme de réglementation responsable, transparent et inclusif pour la gestion du commerce. Or, de profonds problèmes accablent ce système qui est figé dans le temps et qui n'arrive pas à lutter contre les diamants de conflit qui font actuellement l'objet d'échanges dans le système mondial.

Une définition périmée : En continuant d'utiliser la définition d'origine des « diamants de conflit », qui met l'accent sur le financement par des groupes rebelles, le Processus de Kimberley laisse de côté la majorité des diamants de conflit échangés aujourd'hui — ceux qu'utilisent des gouvernements légitimes, des sociétés privées de services militaires ou d'autres acteurs pour servir leurs propres intérêts.

Des décisions consensuelles : En prescrivant la prise de décision fondée sur un modèle consensuel, le Processus de Kimberley se condamne à l'inefficacité, particulièrement lorsque des preuves de violations ou d'abus sont mises au jour. La nécessité d'en arriver à un consensus engendre un processus incapable de produire des réponses rapides et novatrices face à des problèmes grandissants.

Faire fi des enjeux émergents : Malgré les données probantes et les recommandations, le Processus de Kimberley refuse de se pencher sur la nature changeante du commerce des diamants de conflit. On fait continuellement fi de problèmes auxquels il devient de plus en plus important de s'attaquer tels que la contrebande, la fiscalité, le blanchiment d'argent, la dégradation de l'environnement et les prix de transfert; c'est pourquoi les centres de commerce achètent des diamants de conflit pour une fraction de leur valeur.

Présidence des Émirats arabes unis : En 2016, les Émirats arabes unis assumeront la présidence du Processus de Kimberley. Les EAU et leur capitale, Dubaï — un important centre de commerce des diamants — continuent de recourir à des prix de transfert des diamants. Malgré la multiplication des appels à l'action lancés par la société civile, les EAU, particulièrement au moment où ils accèdent à la présidence, n'ont pris aucune mesure pour resserrer leur réglementation interne en vue d'endiguer les flux des diamants illicites, particulièrement ceux en provenance de la République centrafricaine.